

la Compagnie d'Arc Ste Croix en Plaine a  
le plaisir de vous inviter à participer aux  
compétitions individuelles suivantes

## FEDERAL

### Samedi 23 juin 2018

Accueil / Greffe :	13h30	Inscriptions :	
Echauffements :	14h00	B-M-C-J :	7,00 €
Début des tirs :	14h45	Autres :	10,00 €

*Volées de 6 flèches. Rythme ABC ou AB-CD selon le nombre d'inscrits.  
Contrôle du matériel pendant les volées d'échauffement.*

Arbitres : Arlette GUTHWASSER (*responsable*)  
Jezabel OUGIER

## FITA

### Dimanche 24 juin 2018

### Championnat du Haut-Rhin

Accueil / Greffe :	08h00	Inscriptions :	
Echauffements :	08h30	P-B-M-C-J :	9,00 €
Début des tirs :	09h15	Autres :	12,00 €

*Rythme ABC ou AB-CD selon le nombre d'inscrits  
Matches éliminatoires et de classement pour les licenciés du Haut-Rhin.  
Contrôle du matériel pendant les volées d'échauffement.  
Tenue de club ou blanche obligatoire*

Arbitres : Bernard BURGLEN (*responsable*)  
Victoire GRAVEL – Arlette GUTHWASSER

Les tirs auront lieu sur le **terrain de la Compagnie d'Arc, Forêt de l'III à Ste Croix en Plaine**  
Plan d'accès au verso.

Toutes autres informations : [contact@compagniedarc.fr](mailto:contact@compagniedarc.fr) ou 06.38.55.43.82

#### PRE- INSCRIPTIONS PAR EMAIL POSSIBLES

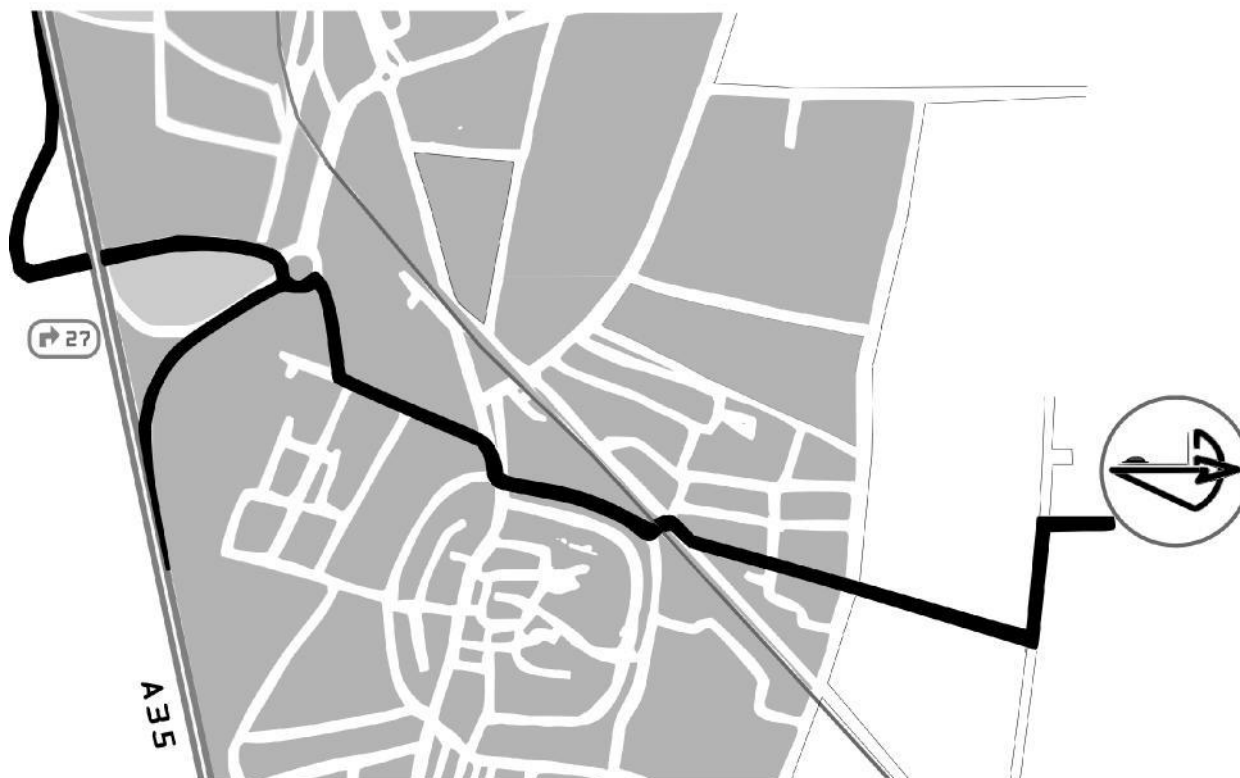
**Ces inscriptions doivent être confirmées par l'envoi du règlement.**

Inscriptions et règlements : **Compagnie d'Arc**  
**10, rue de la Lauch**  
**68127 SAINTE CROIX EN PLAINE**

#### **ATTENTION :**

**Les inscriptions pour participer au Championnats du Haut-Rhin ne seront prises en compte que si elles nous sont parvenues avant le 15 juin 2018, accompagnées du chèque libellé à l'ordre de la "Compagnie d'Arc Ste Croix en Plaine" .**

Au-delà de cette date, les inscriptions ne seraient prises en compte que pour le classement national de la discipline. Les places du FITA sont prioritaires pour les licenciés du Haut-Rhin jusqu'au 15/06/2018.



Nos installations sont inscrites au recensement des équipements sportifs du Ministère des Sports sous les N° 122762 (terrain) et 307175 (club-house).

A ce titre :

- fumer est strictement interdit dans l'enceinte du terrain
- les chiens, y compris tenus en laisse ne sont pas autorisés sur le terrain sauf pour les chiens d'assistance (pas au-delà de la zone de repos)

Par ailleurs :

- l'installation de tentes ou abris ne sont plus possible derrière la zone d'attente
- les abris qui seront installés dans la zone d'attente sont prioritairement prévus pour les archers et à leurs entraîneurs.



